

Décision

Générale

colonial

Décision n° 458 fixant la composition de la Commission chargée de la surveillance et de la correction des épreuves de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires

n° 458

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 avril 1952

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro
1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

La Commission chargée de la surveillance et de la correction des épreuves de l'examen du Certificat d'Études Primaires Élémentaires sera composée comme suit : M. Gravier, Chef du Service de l'Enseignement Primaire, Président ; M. Pau, Administrateur à Djibouti, vice-président ; M. Depouilly, Professeur au Cours Complémentaire, membre ; M. Terrisse, Directeur de l'École Professionnelle, membre ; M. Vignon, Professeur au Cours Complémentaire, membre ; Mme Tidone, Professeur au Cours Complémentaire, membre ; Mme Pottier, Institutrice à Djibouti, membre ; Mme Langenier, Institutrice à Djibouti, membre ; M. Tidone, Instituteur à Djibouti, membre ; M. Pacaud, Directeur de l'École de Tadjoura, membre ; Soeur Marie-Robert, Directrice de l'École des Soeurs Franciscaines de Calais, membre.